

2024/21

OBJET : Renouvellement d'emploi – Catégorie B/ Administrateur systèmes et réseaux

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'administrateur systèmes et réseaux au sein de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme,

Il est proposé la création, à la date du 15 mars 2024, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Techniciens, filière Technique, afin d'assurer les missions d'administrateur systèmes et réseau au sein de la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme,

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2024-21 est adoptée.



Le Registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

La Maire,


Luce PANÉ



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 MARS 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	26
Convocations :	8 MARS 2024

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, , M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, , , M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Eve COGNETTA
- M. Laurent CASSARD
- Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Edwige PANNIER
- Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Pouvoir à Mme Alice RENOU
- Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- Pouvoir à M. Alexis VERNIER
- Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 26/03/2024

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.